

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

VENTE DE MAISONS, APPARTEMENTS ET D'IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

- En dessous de 90 000 €	10% TTC
Minimum incompressible de 5 000€	
- A partir de 90 000 €	6% TTC
Vente de terrains et immeubles commerciaux	10% TTC

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE TTC

- Honoraires d'état des lieux charge locataire : 3€/m²
- Honoraires d'état des lieux charge propriétaire : 3€/m²

- Honoraire de visite, constitution de dossier et rédaction de bail charge locataire : 10€/m²
- Honoraire de visite, constitution dossier et rédaction de bail charge propriétaire : 10€/m²

- Honoraire de gestion 8 % du loyer hors charge
- Honoraire de gestion forfait avec garantie des loyers impayés : 10%
- Location saisonnière : 25% du montant du loyer